

Commission des Relations internationales et des  
Questions européennes, des Affaires générales et du  
Règlement, de l'Informatique, contrôle des  
communications des membres du Gouvernement et des  
dépenses électorales du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

---

4 JUIN 2013

---

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 4 JUIN 2013

---

## TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Yves Reinkin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Éducation en vue du développement durable : quelles perspectives d'avenir dans le cadre stratégique de la Francophonie ? » (Article 76 du règlement)	3
2	Interpellation de M. Stéphane Hazée à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Mise en œuvre de la Charte associative – Finalisation du projet d'accord de coopération ? » (Article 76 du règlement)	5
3	Questions orales (Article 81 du règlement)	7
3.1	Question de Mme Marianne Saenen à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Réorganisation des acteurs du tourisme » . . . . .	7
3.2	Question de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le suivi à mi-parcours de l'Examen périodique universel par la Belgique » . . . . .	7
3.3	Question de M. Stéphane Hazée à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Commission de déontologie – État d'avancement » . . . . .	9
4	Ordre des travaux	10

Présidence de M. Bea Diallo, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Interpellation de M. Yves Reinkin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Éducation en vue du développement durable : quelles perspectives d'avenir dans le cadre stratégique de la Francophonie ? » (Article 76 du règlement)**

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Hormis mes enfants et mon épouse, j'ai deux amours : l'éducation et la Francophonie. J'ai constamment en tête cette question : quels enfants allons-nous laisser à notre Terre ? Et donc, quelle éducation allons-nous donner à ces enfants qui, demain, devront vivre sur cette Terre qui est loin d'être en parfait état ? L'éducation au développement durable n'est pas qu'une question environnementale. C'est aussi une question sociale, une question de santé publique, de relations internationales et de citoyenneté.

Depuis plusieurs années, la communauté internationale s'interroge sur cette éducation au développement durable puisqu'en 2005, les Nations unies ont adopté à Vilnius un document important : « Stratégie de décennie de l'éducation en vue d'un développement durable 2005-2014 ». L'échéance est donc proche. Qu'avons-nous fait et quel avenir est-il réservé à ces enjeux ?

J'aimerais voir avec vous comment notre petite mais néanmoins ambitieuse Fédération peut faire grandir ce projet et cette stratégie dans l'ensemble de la Francophonie. Pour l'Unesco, l'éducation pour le développement durable doit permettre à chacun d'acquérir dans les disciplines pertinentes de l'enseignement scolaire ou extrascolaire les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs nécessaires pour bâtir un avenir durable. Elle consiste à intégrer dans l'enseignement et l'apprentissage les thèmes clefs de ce développement comme le changement climatique, la prévention des catastrophes, la biodiversité mais aussi la réduction de la pauvreté, la consommation durable, l'égalité entre les sexes, la diversité culturelle, les droits de l'enfant, la paix, le désarmement, le respect et la compréhension des différentes cultures, etc.

Elle implique l'adoption de méthodes pédagogiques participatives visant à motiver et à rendre

autonomes les apprenants pour qu'ils modifient leurs comportements et deviennent les acteurs du développement durable. Développer un esprit critique, imaginer des scénarios prospectifs, prendre des décisions communes, cela suppose aussi un changement en profondeur de l'enseignement. Ce processus d'apprentissage exige une coopération et des partenariats entre toutes les parties prenantes, afin de s'ouvrir à une approche pluridisciplinaire de situations de la vie réelle.

En avril 2009, l'Unesco et le ministère fédéral allemand de l'Éducation et de la Recherche ont organisé une « Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable », afin de dresser un premier bilan des cinq premières années et de s'engager dans la seconde moitié de la décennie. Ce bilan était à la fois triste et enthousiasmant. La dynamique environnementale est de plus en plus mise en valeur mais les enjeux de citoyenneté, de relations Nord-Sud, de santé ne sont pas abordés par l'éducation au développement.

Lors du Sommet de Ouagadougou en 2004, la Francophonie – et donc la Fédération Wallonie-Bruxelles – s'est dotée d'un cadre stratégique engageant ses pays membres, qui s'impose à la programmation des opérateurs. Conformément aux objectifs du Millénaire, le cadre stratégique s'insère pleinement dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable, notamment par les objectifs de soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme, l'alphabétisation et l'éducation pour tous qui ne sera toujours pas un fait acquis en 2015, l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations, le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle, le renforcement de la solidarité, bref autant de domaines qui relèvent de l'éducation au développement durable.

Lors de mes rencontres avec d'autres représentants de la Francophonie, et plus spécifiquement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, je tente de comprendre comment éviter la dispersion de nos actions et favoriser leur cohérence. Nous approchons de la fin de cette décennie de l'éducation en vue d'un développement durable (2005-2014). C'est l'occasion d'envisager avec vous l'avenir de cet enjeu majeur pour nos enfants et nos petits-enfants.

Après neuf ans, quelles avancées ont été enregistrées en Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi dans toute la Francophonie au regard des objectifs du programme d'éducation pour tous et au regard du souci d'intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les différents cursus scolaires ?

Wallonie-Bruxelles International (WBI), dans son soutien à l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem), peut-elle insister sur les enjeux de l'éducation au développement durable, notamment en favorisant les démarches participatives des enseignants, les échanges et la mutualisation de leurs expériences dans ce domaine ?

Quels rôles peuvent jouer l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les opérateurs de la Francophonie ainsi que la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confenem) dans la mise en perspective de l'éducation en vue du développement durable au cœur de leurs mandats et programmations respectifs ? Des projets pilotes ou des pratiques innovantes ont-ils déjà été répertoriés ? Existe-t-il des structures de coordination ?

Enfin, la Francophonie peut-elle, selon vous, retenir l'éducation au développement durable dans la définition du prochain Cadre stratégique qui devrait prendre forme à Dakar en 2014 ? Quelle influence pouvez-vous ou souhaitez-vous exercer dans cette perspective ?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – La Francophonie, via l'OIF et ses différents opérateurs, réaffirme sa volonté d'assurer une participation dynamique de ses membres à l'éducation au développement durable. Le thème de la cinquante-cinquième session ministérielle de la Confenem, qui s'est tenue en décembre dernier à N'Djamena au Tchad, était les grands défis pour l'école de demain en relation avec le développement durable et les technologies de l'information et de la communication.

Les ministres de l'Éducation y ont adopté plusieurs recommandations qui préconisent notamment d'intégrer la préoccupation du développement durable dans les disciplines scolaires existantes, d'appuyer toute initiative locale qui vise au développement durable, en veillant toutefois à ne pas affaiblir les apprentissages fondamentaux, de viser des économies d'énergie et de consommation d'eau dans les établissements scolaires ou encore de favoriser l'utilisation de sources d'énergies alternatives.

Si la Confenem plaide pour l'inscription du développement durable dans les référentiels d'enseignement, ces derniers relèvent de la responsabilité des autorités nationales. C'est notamment vrai pour l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem), projet que vous mentionnez et auquel la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte son soutien. Ce projet conçoit et organise un programme de formation à distance

pour le renforcement des compétences des instituteurs dans l'enseignement du français. Il a donc pour vocation première le renforcement des capacités humaines ; en l'occurrence il s'agit de former des instituteurs en langue française.

L'OIF fournit le cadre conceptuel, mais chaque pays partenaire du projet est maître du contenu des manuels. Dans certains pays, comme le Burundi avec lequel nous avons particulièrement collaboré, nous avons fait le choix d'y intégrer des thématiques transversales de développement durable. Par ailleurs, dans la mesure où le projet Ifadem associe l'utilisation de technologies de l'information et de la communication et donc de matériel informatique, les espaces numériques construits dans les pays participants sont équipés en fonction de critères de base de consommation et complétés par des installations énergétiques, telles que les panneaux solaires.

Compte tenu de l'intérêt grandissant des pays de la Francophonie pour la mise en place des stratégies nationales en faveur du développement durable, cette dimension devrait être prise en considération dans l'élaboration du prochain cadre stratégique décennal. La Fédération Wallonie-Bruxelles, quant à elle, ne manquera pas de sensibiliser les instances francophones à cette thématique.

En ce sens, nos contributions au sein du projet Ifadem, mais également dans le cadre de l'Institut francophone de développement durable et de TV5-Monde, constituent autant de leviers que nous entendons utiliser comme des outils de sensibilisation.

Pour votre complète information, sachez qu'il existe un centre francophone virtuel en éducation au développement. Son but est de valoriser et de diffuser les réalisations pédagogiques locales, d'offrir des ressources pédagogiques pertinentes et de favoriser des liens avec les organismes préoccupés par l'éducation au développement durable au sein de la Francophonie.

Enfin, dans le cadre de la coopération bilatérale indirecte, la Wallonie et Bruxelles soutiennent de nombreux projets de partenariat de développement durable dans les pays en développement, notamment dans le secteur de l'éducation.

À titre d'exemple, je citerai un projet en cours en Palestine, qui vise à construire un parc socio-éducatif et un village où de jeunes Palestiniens pourront développer leur connaissance de la biodiversité locale.

WBI soutient également de nombreux projets intégrant le champ de l'éducation au développe-

ment durable à destination des citoyens wallons et bruxellois. Parmi les projets soutenus en 2012-2013, on peut citer les Objectifs du millénaire pour le développement, en classe, qui visent à sensibiliser à cette thématique quarante de nos enseignants pour la mise à disposition d'un outil pédagogique, ou le soutien de l'opération « Campus plein Sud », mise en œuvre par les universités wallonnes et bruxelloises dans le but de sensibiliser les étudiants aux thématiques du développement durable et des interdépendances Nord-Sud. En 2012 et en 2013, l'opération a été consacrée à la problématique de l'eau.

Ces différents éléments attestent de notre intérêt pour la sensibilisation à l'éducation au développement durable. Soyez assuré que cette thématique retiendra notre attention dans le cadre des prochaines discussions programmatiques de la Francophonie.

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Votre réponse, monsieur le ministre-président, sera largement diffusée au sein de la Francophonie. Elle était attendue.

Dans le cadre de la *Community education through collaboration and communication* (Cecac), nous avons la volonté d'interpeller l'ensemble des ministres-présidents ou chefs d'État sur cette problématique. Je pense que votre réponse sera attentivement lue et entendue.

Lors du sommet de N'Djamena, la Confemen, les ministres de l'Éducation ayant le « français en partage » s'étaient engagés à agir sur ce thème. Je ferai en sorte que nous puissions intégrer au décret « missions » cet enjeu de l'éducation à l'environnement et au développement durable car il est fondamental pour l'avenir de nos jeunes et ceux de toute la planète.

Vous dites que certains pays se mobiliseraient pour le programme Ifadem. Dans le cadre d'échanges avec le Burundi, notamment, s'opère un travail de recherche et de transversalité. À travers nos relations avec ces pays, je vous encourage à envisager comment nous pouvons les aider. Pourquoi ne pas organiser des séminaires rassemblant différents pays pour examiner comment on pourrait travailler avec eux sur place ? Ils disposent d'expertises. Nous en avons aussi. Peut-être y a-t-il moyen de les rassembler !

Le centre virtuel me pose question. De quoi s'agit-il ? Je n'en ai jamais entendu parler. Pourriez-vous m'indiquer un site internet où je pourrais me renseigner ? L'initiative me paraît très pertinente.

Enfin, je vous remercie d'être à la base d'un

mouvement et d'une dynamique lors de la prochaine rencontre de Dakar. Au nom de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, vous pourrez porter l'enjeu de l'éducation au développement durable au sein du Cadre stratégique pour les années à venir.

**M. Rudy Demotte, ministre-président.** – L'adresse du site du Centre francophone virtuel en éducation au développement durable est <http://edd.csfef.org> <<http://edd.csfef.org/>>.

Une recherche à l'aide du moteur Google mentionnant « développement durable virtuel » et « OIF » permet d'obtenir ce lien.

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Monsieur le ministre-président, je vous remercie pour cette précision.

**M. le président.** – L'incident est clos.

## **2 Interpellation de M. Stéphane Hazée à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Mise en œuvre de la Charte associative – Finalisation du projet d'accord de coopération ? » (Article 76 du règlement)**

**M. Stéphane Hazée (ECOLO).** – Nous avons déjà évoqué l'état d'avancement de ce dossier important à plusieurs reprises en commission. Notre parlement a adopté le 28 avril 2009 une résolution demandant l'adoption de la Charte associative. La déclaration de politique communautaire a également décidé de garantir la poursuite du processus et de donner une force légale à cette charte. Elle a notamment prévu la conclusion d'un accord de coopération et l'adoption d'un décret d'assentiment rendant opposables les principes de la charte.

Monsieur le ministre-président, nous vous avons déjà interrogé sur l'évolution de ce dossier et sur les reports successifs de l'échéance. Lors de notre dernier échange, vous nous disiez que les gouvernements concernés avaient décidé de soumettre le projet de texte à une analyse juridique menée par Me Jean Laurent du cabinet Cruyplants Eloy Wagemans & Partners, désigné après conclusion de la procédure de marché public.

Vous nous annonciez qu'un rapport avait été remis fin janvier et que deux réunions du comité de pilotage avaient eu lieu pour clarifier ce qui devait encore l'être.

La réunion conjointe des gouvernements francophones du 7 février 2013 a également porté le dossier à son ordre du jour et a fait le point sur

son état d'avancement.

Trois mois plus tard, ce dossier a-t-il abouti ?

Pouvez-vous nous informer sur la conclusion de l'accord de coopération prévu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Commission communautaire française ?

Le comité de pilotage a-t-il mené à bien son travail d'arbitrage ? Le texte de projet d'accord de coopération est-il finalisé ? Des clarifications juridiques y ont-elles été apportées ?

Les gouvernements ont-ils adopté ou sont-ils en mesure d'adopter prochainement en première lecture un projet d'accord de coopération et un projet de décret d'assentiment ?

Les consultations du monde associatif ont-elles été planifiées ? Dans quel délai seront-elles achevées ?

Peut-on considérer que nous nous trouvons dans la phase finale de ce dossier ? Quel est le calendrier envisagé pour le dépôt d'un décret d'assentiment au parlement ?

**M. le président.** – La parole est à Mme de Groote.

**Mme Julie de Groote (cdH).** – Je me joins à l'interpellation de M. Hazée afin de souligner l'importance de cette question. Nous souhaitons que cette mesure de la déclaration de politique communautaire soit mise en vigueur.

Vendredi dernier, Mme Onkelinx a assisté à un grand débat du secteur du volontariat. Le secteur lui a rappelé l'importance de la Charte associative.

Nous ne voulons pas que ce point soit repris dans les programmes politiques pour 2014. Nous voulons le compter comme une réalisation. Monsieur le ministre-président, vous fûtes le premier à avoir répondu à l'appel et appuyé cette démarche.

Comme l'a rappelé M. Hazée, un comité de pilotage est constitué et un appel d'offre a été lancé pour la consultation juridique. Nous espérons que le premier aboutira à la rédaction d'un texte qui serve ensuite à la consultation du secteur associatif.

M. Hazée vous a déjà posé la question du calendrier. Quelles seront les modalités de consultation du secteur associatif ? Allez-vous à nouveau interroger les organisations que vous avez déjà consultées ? Cette procédure aura-t-elle lieu parallèlement à la demande d'avis au Conseil d'État ? Enfin, il y aura-t-il une interaction avec l'avis de l'inspection des finances ? Attendez-vous encore l'avis de l'inspection des finances de la Région wallonne ou est-il déjà arrivé ?

**M. Rudy Demotte, ministre-président.** – Madame, monsieur, je me réjouis de votre intérêt pour la mise en oeuvre de la Charte associative. Cette charte est le résultat d'un large processus de consultation du monde associatif et des pouvoirs publics, commencé en 2006.

Les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et la Commission communautaire française l'ont définitivement adoptée, lors de leur réunion conjointe du 12 février 2009. Dans la foulée, les parlements ont voté une résolution relative à la Charte associative identique dans les trois assemblées, respectivement les 28, 29 et 30 avril 2009.

La charte vise structurer les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Elle engage les pouvoirs publics dans un souci de soutenir les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté. Les pouvoirs publics seront tenus de traiter de façon égale et non discriminatoire les prestataires de services d'intérêt général.

Depuis le 9 décembre 2011, le comité de pilotage de la Charte s'est réuni à de nombreuses reprises afin de rédiger un projet d'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Commission communautaire française pour l'application de la charte.

Les cinq chapitres du texte sont : le champ d'application de la charte, les engagements des gouvernements signataires, l'instauration d'un recours, les outils de concrétisation et les dispositions finales.

Le 20 septembre 2012, les trois gouvernements ont demandé à la cellule chargée des marchés publics de la Direction des affaires juridiques et contentieuses du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'ouvrir une procédure de marché public pour obtenir des réponses à certaines questions juridiques.

Sur la base des recommandations émises par le conseil juridique et avalisées par le comité de pilotage, le texte adapté de l'accord de coopération ainsi que l'avant-projet de décret y portant assentiment seront très prochainement soumis en première lecture aux gouvernements.

Nous attendons les avis de l'inspection des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie. Nous disposons déjà de celui de la Cocof. Après cette étape, le comité de pilotage consultera le secteur associatif au nom des gouvernements. Les associations auront un mois pour nous faire part de leurs commentaires éventuels. Sur la base des conclusions de cette dernière consultation, suivant la procédure ha-

bituelle, l'avant-projet de décret d'assentiment et l'accord de coopération seront soumis à l'avis du Conseil d'État. Une des conditions de recevabilité de la demande d'examen par le Conseil est que l'accord de coopération soit signé par toutes les parties.

**M. Stéphane Hazée (ECOLO).** – Je note que le texte est à présent finalisé, c'est une excellente nouvelle. L'absence de l'avis de l'inspection des finances semble retarder son adoption. Même si l'inspection a beaucoup de travail, vu l'enthousiasme du gouvernement pour un dossier qui lui tient tant à cœur, je ne peux imaginer qu'il patiente encore fort longtemps. Peut-on imaginer que le gouvernement laisse un délai à l'inspection jusqu'à l'envoi au Conseil d'État et adopte sans attendre le texte en première lecture ? Si l'enthousiasme ne faiblit pas, l'impatience grandit et j'espère ne pas avoir à vous interroger à nouveau avant la première lecture.

**M. le président.** – Je donne à titre exceptionnel la parole à Mme de Groote avec l'assentiment de M. Hazée.

**Mme Julie de Groote (cdH).** – S'il faut gagner du temps, on peut envoyer le texte en même temps au Conseil d'État et au secteur associatif.

**M. le président.** – L'incident est clos.

### 3 Questions orales (Article 81 du règlement)

#### 3.1 Question de Mme Marianne Saenen à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Réorganisation des acteurs du tourisme »

**Mme Marianne Saenen (ECOLO).** – Le ministre régional wallon du Tourisme, Paul Furlan, annonçait récemment qu'il envisageait de confier certaines attributions du Commissariat général au tourisme (CGT) aux intercommunales de développement économique. Un partenariat plus appuyé, voire une fusion, avec l'Agence wallonne à l'exportation (Awex) serait également à l'ordre du jour. Lors de la prochaine réunion du Parlement wallon, je compte d'ailleurs l'interroger à ce sujet ainsi que sur le transfert d'une partie des compétences du tourisme vers les intercommunales

Par ailleurs, M. Philippe Suinen, administrateur général de l'Awex et de Wallonie-Bruxelles international (WBI), a récemment fait une déclaration à la presse : il s'est dit favorable à la création d'une seule agence inspirée du modèle québécois qui reprendrait à la fois les compétences

de l'Awex, de WBI et de l'Office de promotion du tourisme Wallonie-Bruxelles (WBT). Ces organismes seraient par conséquent voués à disparaître. Selon M. Suinen, cette fusion sous la tutelle d'un seul ministre permettrait une vision plus globale qui profiterait non seulement à nos entreprises mais également au tourisme et à la culture.

Je souhaiterais vous entendre sur cette éventuelle fusion entre l'Awex, WBI et WBT. Suite à cette redistribution, quel serait le rôle des autres responsables du tourisme comme le commissariat général au Tourisme (CGT) ?

**M. Rudy Demotte, ministre-président.** – J'ai lu comme vous les déclarations de l'administrateur général de WBI. Un rapprochement structurel entre ces trois organismes n'est pas à l'ordre du jour.

Je plaide pour une cohésion maximale de bonne gestion en faveur des opérateurs et des entreprises à qui nous devons offrir le meilleur service possible.

Nous devons tirer des leçons du fonctionnement sous direction générale commune de WBI et de l'Awex et évaluer les économies réalisées et l'ampleur des collaborations réussies.

**Mme Marianne Saenen (ECOLO).** – Votre réponse ne m'étonne pas. Chacun de ces organismes a ses caractéristiques. Je voulais m'assurer de votre position.

#### 3.2 Question de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le suivi à mi-parcours de l'Examen périodique universel par la Belgique »

**Mme Caroline Persoons (FDF).** – En septembre 2013, dans la procédure de l'Examen périodique universel, la Belgique soumettra à l'Organisation des Nations Unies un rapport de mi-parcours sur la mise en œuvre de différentes recommandations.

La Belgique n'a ni accepté ni rejeté les recommandations de la Fédération de Russie sur les minorités nationales, en particulier sur la ratification et l'application de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Quelle position la Fédération Wallonie-Bruxelles défendra-t-elle lors des réunions préparatoires avec les représentants des autres entités fédérées et le service public fédéral des Affaires étrangères ?

D'après des informations parues dans la presse la semaine dernière, vous auriez écrit à M. Leterme pour demander la convocation de la Conférence interministérielle de politique extérieure (Cipe). Si la Belgique devait repousser cette recommandation de ratification sur un nouveau veto de la Région flamande, elle devrait, selon vous, justifier ce refus auprès du Comité des droits de l'Homme. J'aimerais savoir comment se déroule cette préparation. La Fédération a-t-elle rédigé une note sur la ratification de la convention-cadre ?

Comment se prépare ce bilan de mi-parcours ? Quelle est l'implication des associations ? Le 31 mai, les associations ont été invitées à participer à une réunion et à remettre leur avis sur les recommandations déjà établies.

On a pu lire dans la presse de ce week-end la réaction de l'association de promotion de la Francophonie en Flandre. Elle explique que la société civile et le monde associatif ont été sollicités en dernière minute pour se donner bonne conscience. Elles n'ont manifestement pas eu le temps de préparer le dossier. Tout semble joué à l'avance. C'est dommage !

Selon le responsable de l'APFF, les deux recommandations sur les minorités ont été « mises au frigo ». Je pense que cette association de la société civile n'a pas été valablement réalisée par le ministère des Affaires étrangères. Notre Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait préciser sa position en prenant contact avec les associations francophones des droits de l'homme et les associations pour la promotion de la francophonie.

De manière générale, quels axes seront défendus par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les recommandations ?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – En septembre 2011, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté le rapport de l'Examen périodique universel auquel la Belgique s'était soumise en mai. À l'issue de cet exercice, 121 recommandations nous ont été adressées, parmi lesquelles l'État belge en a accepté 88.

Conformément au cadre prédéfini, il appartient donc aujourd'hui à la Belgique de renseigner le Conseil des droits de l'homme sur la mise en œuvre des mesures répondant à ses engagements formels. Dans ce cadre, tous les départements fédéraux et fédérés concernés ont été invités par le SPF Affaires étrangères à s'associer à l'élaboration du rapport intermédiaire à fournir en septembre prochain. Ce travail a débuté en septembre 2012. Parmi les 88 engagements auxquels la Belgique a

souscrit, peu font partie des compétences de notre Fédération. Il n'en demeure pas moins vrai que, compte tenu des compétences partielles, des renseignements qui ont été fournis sur les actions, nous menons, dans le cadre de nos recommandations, un certain nombre d'actions.

Ces recommandations ont principalement trait aux discriminations raciales, aux droits de l'enfant, à la promotion de la formation aux droits de l'homme, aux questions de genre, d'égalité entre hommes et femmes, ou d'éducation et de formation.

En ce qui concerne l'association de la société civile à l'élaboration du rapport, une réunion de coordination en leur présence a été organisée au SPF Affaires étrangères vendredi dernier.

La recommandation russe relative à la convention-cadre pour les minorités nationales n'a été ni acceptée ni refusée. La réponse apportée par la Belgique, après consultation entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées, précisait à la fois la réserve émise lors de la signature de cette convention et l'état des discussions en cours. « Lors de la signature de la convention-cadre pour la protection des minorités, la Belgique a formulé une réserve quant au concept de minorité nationale. » Dans l'intervalle, un groupe de travail s'est réuni et jusqu'à présent, il n'y a pas d'accord en Belgique sur une telle définition.

Depuis, la Conférence interministérielle pour la politique étrangère (Cipe) s'est ressaisie du dossier. En effet, lors de la dernière réunion qui s'est tenue le 24 avril dernier, chaque entité a désigné les experts qui la représenteront dans le groupe de travail.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont désigné comme experts deux professeurs constitutionnalistes, M. Hugues Dumont, des Facultés St Louis et M. Marc Uyttendael, de l'ULB.

J'espère donc que sur cette base, le groupe de travail pourra se réunir sous peu et compléter ses travaux.

**Mme Caroline Persoons (FDF)**. – Il faut répondre aux remarques parues ces derniers jours dans la presse au sujet de l'association de la société civile. La façon dont elle été organisée a créé un malaise ; la Fédération Wallonie-Bruxelles, et vous-même en qualité de ministre-président, devriez y réagir. Il reste du travail à faire avec l'ensemble de la société sur d'autres thèmes, il faut impliquer davantage ces associations dans le processus, d'autant qu'elles se rattachent à la Communauté française par leur action, notamment cultu-

relle et civile. Il serait bien qu'un contact soit organisé entre ces associations et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il serait bien aussi que notre Fédération marque de son empreinte le rapport périodique provisoire sur l'Examen périodique universel en insistant sur cette question de la convention-cadre. Je rappelle que la ratification de la convention-cadre avait déjà servi de contrepartie pour le statut du Jardin botanique national de Belgique, un thème que nous avons abordé en début de réunion aujourd'hui. Si nous voulons poursuivre, tout en assurant le respect de la minorité francophone en Flandre, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit insister sur ce point. Pour le moment, nous ne pouvons que constater un manque de respect de la vie culturelle et même politique francophone dans certaines communes malencontreusement situées en Région flamande.

### 3.3 Question de M. Stéphane Hazée à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Commission de déontologie – État d'avancement »

**M. Stéphane Hazée (ECOLO).** – La déclaration de politique communautaire prévoit, comme du reste la déclaration de la Région wallonne et de la Cocof, de mettre en œuvre une série de mesures pour renouveler la gouvernance et les pratiques politiques. On y annonce aussi qu'afin d'y parvenir, le gouvernement proposera notamment la création d'une commission indépendante de déontologie et d'éthique. La déclaration mentionne encore une série de développements portant notamment sur sa composition, sa compétence, ses missions... Il s'agit évidemment ici d'agir à titre préventif et non pas a posteriori lorsqu'il s'agit d'éthique et de gouvernance.

Monsieur le ministre-président, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger à ce sujet en mai et en décembre 2012. En mai dernier, nous m'indiquiez notamment que «cette commission soulève de nombreuses questions juridiques et pratiques sur lesquelles planche encore un groupe de travail soutenu par des experts externes.»

En décembre, vous confirmiez votre volonté d'agir avec la Fédération, la Wallonie et la Cocof. La réunion conjointe des gouvernements du 7 février 2013 avait d'ailleurs à son ordre du jour « l'exécution des accords de gouvernement relatifs aux questions de déontologie et d'éthique ». Vous confirmiez aussi votre volonté de conclure ce dossier d'ici à la fin de l'année 2013.

Un an et six mois plus tard, réglé comme un

métronome, je souhaite vous donner l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du dossier. Où en sommes-nous ? Avez-vous pu résoudre les difficultés juridiques ? Pouvons-nous compter sur une issue prochaine ?

**M. Rudy Demotte, ministre-président.** – Monsieur le député, j'apprécie l'attention rigoureuse et constante – à l'image d'un métronome, dites-vous – que vous accordez au suivi des travaux du gouvernement et particulièrement à cette disposition sur la bonne gouvernance. À ce propos, je me demande si l'adjectif est nécessaire et s'il ne serait pas plus fort et plus juste de parler simplement de gouvernance.

Comme vous le savez, la mise en œuvre d'une commission de déontologie et d'éthique commune à la Wallonie, à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Cocof est un point de l'accord de majorité que je me suis engagé à concrétiser en tant que ministre-président des gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet engagement est par ailleurs partagé par M. Doulkeridis, ministre-président de la Cocof.

Lors de la réunion conjointe des gouvernements régional et communautaire du 7 février dernier, nous avons proposé une note portant sur l'exécution des accords gouvernementaux relatifs aux questions de déontologie et d'éthique. Les gouvernements ont donc officialisé leur volonté de travailler ensemble à cette fin et se sont accordés sur la voie à suivre pour concrétiser cette commission.

Sous réserve, bien sûr, de l'accord des parlements concernés, il a été convenu de créer un groupe de travail composé des trois présidents d'assemblée, des six chefs de groupe de la majorité et des membres des comités ministériels restreints des trois gouvernements, élargis au ministre wallon compétent pour les pouvoirs locaux. Les ministres pourront se faire représenter. L'objectif de ce groupe est de présenter un rapport complet lors de la prochaine réunion conjointe des gouvernements.

Le groupe sera constitué très prochainement en exécution de cette décision. Pour faire avancer les choses, j'ai envoyé, il y a trois semaines, à M. Doulkeridis pour co-signature trois courriers destinés aux trois présidents d'assemblée. Ils reçoivent la notification de la décision du 7 février dernier et sollicitent la mise en œuvre dudit groupe. Ils précisent que nous sommes, ainsi que nos cabinets, à la disposition des présidents d'assemblée. Je présume qu'il m'en retournera copie dès qu'il les aura signées et envoyées.

Concernant la composition du groupe, j'ai connaissance des noms des parlementaires ou chefs de groupe, effectifs et suppléants, pour le PS et Ecolo. M. Doukeridis a proposé de s'enquérir lui-même des noms des représentants du groupe cdH. Je n'en dispose donc pas à ce stade.

Nous progressons donc bien et je présume que vous entendrez très prochainement parler des travaux de ce groupe dans ce parlement.

**M. Stéphane Hazée (ECOLO).** – Tout d'abord, comme vous, monsieur le ministre-président, je préfère le terme « gouvernance » à celui de « bonne gouvernance ».

En ce qui concerne le dossier qui nous occupe aujourd'hui, l'élargissement aux chefs de groupe et aux présidents d'assemblée est une bonne idée. Il en avait d'ailleurs été de même lors de la mise en oeuvre de certaines mesures de gouvernance relatives à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles en début de législature.

Par contre, je suis un peu surpris par l'idée de passer la conduite du dossier aux présidents d'assemblée. C'est le gouvernement qui s'est engagé dans sa déclaration de politique à mener le dossier à bonne fin, c'est le gouvernement qui gère le dossier depuis quatre ans. Il ne me semblerait guère sérieux de transmettre la responsabilité du dossier à un tiers, nonobstant l'immense considération que je peux avoir pour les présidents de ces trois assemblées. Qu'ils soient associés au débat au même titre que les chefs de groupe est une idée intéressante, mais il me semble préférable que le ministre-président reste responsable du dossier pour rendre compte de son action devant notre parlement.

J'espère que nous pourrons aboutir rapidement car le métronome va se transformer peu à peu en sablier...

#### **4 Ordre des travaux**

**M. le président.** – Les questions adressées à M. Rudy Demotte, ministre-président, par M. Gilles Mouyard, intitulée « Défédéralisation des allocations familiales » et par Mme Sybille de Coster-Bauchau, intitulée « Avenir commun de l'Awex, WBI et WBT » sont reportées.

Ceci clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h.*